

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 15 Avril 2019**

**Début de séance à : 20h30**

**Présents :** Mme GARRIGUES, Maire.  
Mme DURAND, Adjointe.  
Mmes BOUVILLE, CAPGRAS et DELMAS.  
Mrs MONFRAIX et SORROCHE, Adjoints.  
Mrs CROS, FOUCHER, LIONNET et PERES.

**Procurations :** M. BOUBILA donne pouvoir à Mme CAPGRAS.  
Mme AUSTRUY donne pouvoir à M. MONFRAIX.  
Mme SCHOTTE donne pouvoir à M. LIONNET.

**Absent :** M. MILLET Valentin.

**Secrétaire :** Mme DURAND Colette.

**Ordre du jour :**

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 18/02/2019,*
- *Compte administratif et compte de gestion 2018,*
- *Budget 2019,*
- *Taxes 2019 (TH, FB, FNB),*
- *Indemnités élections,*
- *Garantie d'emprunts logements sociaux,*
- *Dénomination et numérotation voie lotissement Sater,*
- *Pluvial Mme Maestrello et abribus,*
- *Bureau de vote élections Européennes,*
- *Divers.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**I – Compte administratif et compte de gestion 2018.**

Madame le Maire présente le compte administratif 2018 qui reprend l'ensemble des opérations comptables du Budget Primitif et des Décisions Modificatives 2018 rigoureusement identique au compte de gestion du Percepteur.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

I) Section de fonctionnement :

Dépenses :	866 989.46 €
Recettes :	<u>991 600.71 €</u>
Résultat exercice :	124 611.25 €
Excédent 2017 :	<u>378 516.20 €</u>
Excédent de clôture 2018 :	503 127.45 €

II) Section d'investissement :

Dépenses :	241 061.34 €
Recettes :	<u>191 746.69 €</u>
Résultat exercice :	- 49 314.65 €
Déficit 2017 :	<u>- 100 719.95 €</u>
Déficit de clôture 2018 :	- 150 034.60 €

Madame CAPGRAS après lecture par chapitre fait approuver le compte administratif et le compte de gestion 2018 en l'absence de Madame le Maire comme prévu par la loi.

***Délibérations votées à l'unanimité des présents ou représentés moins la voix du Maire.***

## **II – Budget primitif 2019.**

Madame le Maire présente article par article le Budget primitif 2019 aux conseillers municipaux avec un tableau comparatif mentionnant les montants correspondants au budget primitif et au compte administratif 2018. Cela permet aux élus d'avoir une vision précise des dépenses réellement engagées et de l'évolution des budgets d'une année à l'autre.

Globalement cela représente :

I) Section de fonctionnement :	
Dépenses :	1 353 306.32 €
Recettes :	1 353 306.32 €
II) Section d'investissement :	
Dépenses :	1 448 536.82 €
Recettes :	1 448 536.82 €
III) Budget total :	
Dépenses :	2 801 843.14 €
Recettes :	2 801 843.14 €

Le budget est équilibré malgré de nouveaux projets d'investissement et présente un désendettement conséquent.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **III – Vote des taxes 2019 (TA. FB. FNB).**

Sur la base d'un tableau présentant l'évolution des années précédentes, en tenant compte du budget primitif voté et du tableau de l'endettement communal, les conseillers municipaux après discussion, sur proposition de madame le Maire, décident de ne pas augmenter les divers taux pour l'année 2019.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **IV – Indemnités électorales 2019.**

Pour l'organisation des élections européennes, certains agents administratifs sont sollicités en dehors de leurs heures de travail habituelles, leur indemnisation est proposée conformément aux textes en vigueur.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **VI – Garanties d'emprunts logements sociaux.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de garantie d'emprunt de TOULOUSE METROPOLE HABITAT.

Cette garantie concerne la construction de 13 logements pour la résidence les Hauts de Belberaud située dans le lotissement Couloumié.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal refusent à l'unanimité la demande de garantie d'emprunt sollicitée par TOULOUSE METROPOLE HABITAT, sis 7 rue Sébastopol à Toulouse (31000), comme cela a été fait pour l'opération réalisée par Colomiers Habitat.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **VII – Dénomination et numérotation de la voie « Lotissement côte de Mandille ».**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de voirie et de VRD du Lotissement « côte de Mandille » sont bien avancés et qu'il est préférable, afin de ne pas avoir par la suite des problèmes d'adresses, de nommer et de numéroté dès à présent la voie interne de ce lotissement.

Après avoir délibéré et sur présentation d'une liste de noms de « femmes remarquables », les membres du Conseil Municipal décident de nommer la voie interne : « Rue Simone Veil ».

Précisent que la numérotation sera côté droit (de 2 à 18) et côté gauche (de 1 à 15).

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **SUJETS HORS DELIBERATION :**

- Le tableau pour les présences aux bureaux de vote des élections européennes est donné aux élus afin que chacun se positionne.
- Madame le Maire informe les membres de Conseil Municipal du dépôt d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse d'une administrée de la Commune.  
Elle passe ensuite la parole à M. MONFRAIX qui détaille les faits.  
Après discussion les membres du Conseil Municipal proposent que la commune se renseigne auprès du service juridique de notre assurance, la SMACL.

Fin de séance à 10 h 30.